

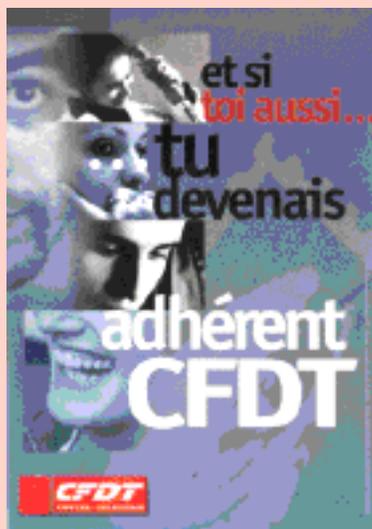
AIX en Provence	Kasbarian Lydia	AMIENS	Marotte Bernadette	HEROUVILLE	Pasquier Bruno	QUETIGNY	Gaiffe Pierre
ALENCON	Blaise Edith	ANGERS gd Maine	Vincent Stéphanie	IVRY/SEINE	Fiquet Betty	QUIMPER	Mayeur Patrick
AULNAY SOUS BC	Kabbaj Elisabeth	ANGERS St Serge	Duchesne Annie	LAON	Treffert Fatima	REIMS	Robitaillie Eric
BERCK	Nyga Pascal	ANGET	Sansebastien Martin	L'HAY LES ROSE	Dias Kathy	REIMS Cernay	Viseux Francine
CHARLEVILLE-M	Vergeade Willy	ANTIBES	Duval Jacques	LE MERLAN	Bernabe Guy	RENNES Alma	Jules Yolande
CHATEAUX	Richard Eliane	BEUCAIRE	Guay Michel	LOMME	Bara Madeleine	RENNES Cesson	Louis M. Christine
CRETEIL	Galinou Renée	BELLE EPINE	Zirafi Serge	LORIENT	Jourdan Pascal	SARAN	Vallee Isabelle
LA CIOTAT	Fiorito Christiane	BONNEVEINE	Acariès Joseph	LORMONT	Planet Joël	ST BRICE	Vernes Annie
LA ROCHE SUR Y	Gautreau Geneviève	BOURGES	Goncalves Cendrine	LYON la part Dieu	Goncalves Yvette	St BRIEUC	Rio Yves
MONTIGNY	Hénot Josette	BREST	Celton Thierry	MARSEILLE gd lit	Pellicio Elisabeth	St HERBLAIN	Vella Annie
MONTREUIL	mine-Eddin Nadia	CHALONS/Champ	Piquet Pascal	MERIGNAC	Jonas Joël	THONVILLE	Putz Arlette
MOULINS	Rickeboer Colette	CHAMNORD	Dereymez Michèle	MEYLAN	Bruno Alain	ST MALO	Denis Josette
SANNOIS	Hervieux Joëlle	CHAMPS sur Marr	Boudendir Karim	MONDEVILLE	Tillaut Nadine	TORCY/Collégien	Bailloux Michel
SARTROUVILLE	Sangleboeuf Luc	CHARTRES	Testault Marc	MONTESSON	Marchand Françoise	TOULON Gd Var	Dubas Marie-Noëlle
SAV Carpiquet	St Dizier Denis	CHATEAU THIER	Noailles Monique	NEVERS/MARZY	Estorge Michel	VITROLLES	Natchoo Serge
SAV R SUD-OUES	Dauga Jean-Jacque	CHERBOURG	Diguet Christian	MT ST AIGNAN	Pernel Catherine	VALENCIENNES	Clébasiewicz Nicole
TRANS EN PROVI	Bouteille Chantal	CHOLET	Crespel David	NICE LINGOSTIE	Favré Serge	WASQUEHAL	Bonvoisin Albert
TROYES	Bougault Daniel	CONDE/ESCAULT	Kolwalski Elisabeth	NICE TNL	Dupret Patricia	FEDERATION	Millat J.François
UZES	Chaix Bernadette	COTE DE NACRE	Le Saulnier J. Luc	OLLIOULES	Clenet Catherine	DRS CARREFOUR	Delenne Jean-Luc
VILLEJUIF	Vargas Antoinette	DRAGUIGNAN	Maunier J. François	ORLEANS	Lecland Dominique	<i>Franchises Le délégué syndical</i>	
		ETAMPES	Parrain Claude	ORMESSON	Rodrigues Aurore		
		EVRY	Carasco Roland	PAIMPOL	Jegou Philippe		
		FOURMIE	Dagneau Bruno	PARIS AUTEUIL	Tourino Lola		
		GRUCHET LE VA	Gratigny M. Claude	PERPIGNAN	Garcia Georges		

Ce fax est adressé à près de 60 sections par Internet, et vous ??

SOMMAIRE

Pouvait-on faire mieux ?
Soutient du conseil CFDT Carrefour à la confédération
Dialogue CFDT/CGT
A ceux qui racontent n'importe quoi
Détail des mesures

Spécial Retraite (3)



Réforme des retraites: pouvait-on faire mieux ?

C'est la question que se pose à chaque réunion de négociation un syndicaliste honnête. Ce fut le cas pour cette négociation mais aussi pour celles qui concernent les salariés Carrefour, peut-on obtenir plus par rapport aux demandes initiales ?

CEUX qui croient qu'on obtient 100% de succès quand on négocie ont gardé une naïveté qui n'a pas lieu d'être. La négociation se joue à deux et elle ne finit jamais par un consensus. Chaque partie a des buts contradictoires et chacun doit faire un pas vers l'autre pour avancer on appelle ça un compromis.

Pour obtenir le meilleur compromis il faut des revendications portées par le plus grand nombre, des négociateurs formés et un fort soutien des salariés.

Nous étions plus d'un million à défiler dans la rue le 13 mai un chiffre à mettre en parallèle avec les 20 millions de personnes qui seront en retraite dans quelques années.

On dit que seulement 10% des français sont syndiqués et malgré ce faible nombre la France bat le record du nombre d'organisations syndicales affaiblissant ainsi sa crédibilité.

La CFDT à la volonté de parler au nom du plus grand nombre et d'être au service de ceux qui en ont besoin.

Chez Carrefour la CFDT réunit 3500 syndiqués, ses revendications sont élaborées dans la transparence, elle forme ses négociateurs, elle prépare ses arguments, elle donne la parole aux salariés avant toutes décisions.

Il n'est que temps pour obtenir plus d'avantages sociaux d'adhérer et faire de la CFDT une force représentative et incontournable négociant au service de tous.



Réforme des retraites

Le conseil de la coordination CFDT Carrefour soutient l'action de la Confédération.

La CFDT Carrefour interviendra sur le terrain pour expliquer aux salariés les enjeux de cette réforme.



Les 17 responsables nationaux CFDT Carrefour se sont réunis le 20 mai pour étudier le projet de réforme de la retraite. Une majorité s'est dégagée pour soutenir la position de la confédération et intervenir sur le terrain pour expliquer aux salariés les enjeux de cette réforme.

Dossier complexe

Pour se faire une opinion la complexité du dossier retraite demande une maîtrise de tous les aboutissants. La désinformation de certains et la démagogie d'autres voilent la première réalité: **la retraite par répartition est en danger à cause du vieillissement de la population.**

Négociation

La CFDT négocie c'est à dire qu'elle cherche le meilleur compromis. Nous avons atteint cet objectif après plusieurs mois de concertation. La CFDT demande la réforme des dispositifs de retraite et non le retrait d'une réforme nécessaire avant la catastrophe.

Avis démocratique

Notre position était connue depuis longtemps. La confédération a démocratiquement pris une décision débattue auparavant au sein des instances CFDT. Il n'était que temps d'aboutir. Le Bureau national de la CFDT était mandaté pour prendre des décisions, il l'a fait.

Majorité parlementaire

C'est bien le parlement, où les libéraux sont majoritaires, qui votera et pourra s'il le désire amender le texte présenté par le gouvernement. Beaucoup de parlementaire auront la volonté d'introduire une forte dose de capitalisation. En signant avec le gouvernement la CFDT a verrouillé le principe de la retraite par répartition

A souligner la position démagogique de la gauche qui n'a pas légiféré pendant qu'elle fut au pouvoir.

Réforme Balladur

La réforme Balladur de 1993 est améliorée. Réforme qui n'a jamais été négociée, n'y d'ailleurs entraînée de millions de salariés dans la rue pour la

contester, n'y réformée par la gauche au pouvoir. Il est vrai qu'elle touchait essentiellement le privé.

Équité entre salarié

"Tous sous le même toit, tous les mêmes droits" dit la CFDT Carrefour avec la volonté de permettre à chacun de bénéficier des mêmes droits.

Les militants CFDT Carrefour sont conscients que la réforme acceptée par la CFDT va dans ce sens **mettre de l'équité entre les salariés et garantir la solidarité entre les générations.**

Dans la distribution force est de constater que les salaires sont faibles et, plus mal lotis que d'autres, nous partons tard en retraite. L'harmonisation des droits fonction publique/privé devenait nécessaire. Nous sommes encore loin d'une égalité de traitement entre tous mais nous avons avancé.

Préretraite progressive

Chez Carrefour on apprécie la possibilité de partir en préretraite progressive, c'est notre seule possibilité de partir avant 60 ans. Force est de constater que personne ne parle de ce départ progressif en retraite. Nous nous efforcerons de nous faire entendre.

Ce n'est pas une fin, c'est un début

C'est ce que nous disions après les accords de 1999, depuis nous l'avons mis en pratique en améliorant les accords les années qui ont suivi.

L'accord sur les retraites prévoit des rendez-vous réguliers de négociation avec les partenaires sociaux. Cela ne laissera pas les décisions aux seuls gouvernants et permettra d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction des évolutions sociales, économiques et démographiques. On aurait tort de l'oublier.

Les délégués CFDT négocient et expliquent leurs positions dans la transparence

Interviews de Jean-Marie Toulisse (CFDT) et Jean-Christophe Le Duigou (CGT)



Paru dans Libération du samedi 24 mai 2003

Pendant trois mois, Jean-Christophe Le Duigou (CGT) et Jean-Marie Toulisse (CFDT) ont mené les négociations sur la réforme des retraites pour leur syndicat respectif. Ils se connaissent bien. Ils ont même écrit ensemble un livre qui fait référence (L'Avenir des retraites, Editions de l'Atelier, 1999.). Le 15 mai, les stratégies syndicales les ont séparés. La CFDT s'est ralliée au projet Fillon tandis que la CGT s'est arc-boutée dans une ferme opposition. Retour sur un divorce qu'ils savaient inévitable.

Jugez-vous la réforme équitable ?



Jean-Christophe Le Duigou (CGT) : D'abord, il faut parler de la réforme Balladur-Fillon, puisque le projet de loi reprend le contenu des décrets de 1993, et les étend au public. La réforme est inéquitable pour trois raisons.

Premièrement, 91 % de l'effort est assumé par les salariés, du public et du privé, sous forme de baisse des pensions, d'allongement de la durée de cotisation et de redéploiement des cotisations salariées. Deuxièmement, l'amputation du niveau des retraites est toujours plus importante pour le privé que pour le public : 25 % contre 20 % ; la course au « toujours moins » ne semble pas terminée. Enfin, la réforme va peser particulièrement sur les femmes, qui ont le plus de mal à avoir une carrière complète. Elles supporteront à la fois l'allongement, la pénalisation par la décote et la modification à la baisse des avantages familiaux.



Jean-Marie Toulisse (CFDT) : Que demande-t-on d'autre à une réforme si ce n'est de **mettre de l'équité entre les salariés et de garantir la solidarité entre les générations** ? Dans la

discussion, nous avons toujours recherché cet équilibre. C'est ce qui nous a conduits à accepter l'harmonisation du régime des fonctionnaires avec celui du privé, moyennant des contreparties importantes. C'est pour cela que nous avons pu limiter les effets des mesures Balladur pour ceux qui ont des bas salaires ou des carrières longues. Et pour maintenir la solidarité intergénérationnelle, **nous avons évité de charger la barque sur les jeunes générations.** D'autre part, nous avons réussi à

ébrécher le dogme libéral de ce gouvernement qui refusait toute augmentation des prélèvements obligatoires. Il prônait même une diminution ! Nous avons arraché 0,2 point de cotisation. Et en 2008, tous les paramètres de financement seront réexaminés.

Cette réforme garantit-elle la retraite par répartition pour les vingt années qui viennent ?

J.-C. L. D. (CGT) : Absolument pas. Elle repose sur un marché de dupes : la possibilité pour les salariés de poursuivre leur activité au-delà de 60 ans voire jusqu'à 65 ans, qui n'est ni assurée ni souhaitable. De fait le niveau des pensions va baisser. Un ouvrier retraité a perdu 130 euros par mois depuis 1993. En 2020, il aura perdu 250 euros. Le projet de loi crée des quasi-fonds de pension complémentaires, qui deviendront concurrents du système par répartition. Celui-ci sera profondément fragilisé, car, au nom du dogmatisme de la baisse des prélèvements obligatoires, le système solidaire n'est pas financé. C'est la porte ouverte au développement des vrais fonds de pension, qui saperont la logique de solidarité.

J.-M. T. (CFDT) : **La répartition est sauvée pour les vingt années qui viennent.** Contrairement à ceux qui ne voulaient rien changer, la CFDT a obtenu cette réforme. Nous ne souhaitons pas qu'elle verrouille tous les paramètres pendant vingt ans, mais qu'elle se fasse par étapes, tous les cinq ans. Et nous avons obtenu que tous les paramètres, y compris celui de l'augmentation de la durée de cotisation, puissent être à chaque fois réexaminés. **En faisant passer le taux de remplacement des salariés payés au Smic de 70 à 85 %, nous avons fait un pas décisif vers les 100 %.** Le gouvernement proposait une mini mesure pour que les 14-15 ans partent à 58-59 ans. Cela concernait 70 000 personnes. Finalement, après deux jours d'après négociations, **c'est 300 000 salariés qui pourront partir en retraite en 2004**, pour certains dès 56 ans. Pour les fonctionnaires, nous avons, seuls contre tous, revendiqué et obtenu la **mise en place d'un régime de retraite complémentaire par répartition obligatoire.** Enfin, désormais le gouvernement est obligé de négocier avec les syndicats des coups de pouce supplémentaires pour le pouvoir d'achat des retraités du public et du privé.

Pouvait-on, ou peut-on encore, obtenir davantage ?

J.-C. L. D. (CGT) : Dix heures de négociation pour un tel sujet, c'est ridicule ! La CFDT a choisi d'arrêter alors que nous n'étions qu'à la phase initiale. Il fallait continuer, sans se soucier d'un calendrier imposé par le gouvernement et l'UMP. Nous réclamons la réouverture des négociations. On peut très bien conclure à l'automne, sans remettre en cause les régimes de retraite. D'abord, il faut avancer sur la garantie du niveau de pension. S'arrêter aux seuls bas salaires, c'est programmer la smicardisation des retraites. Comme en Allemagne, il faut fixer un taux global de remplacement. Nous visons 75 % du salaire pour tous, et 100 % pour les smicards. Il faut ensuite donner un vrai droit à la retraite pour ceux qui ont fait des études, ceux qui ont dû rechercher longtemps un premier emploi, les temps partiels et les longues carrières. Les avancées du plan Fillon sont biaisées. La possibilité de racheter trois années de cotisations va coûter 30 000 euros. C'est prohibitif pour les salariés modestes. Et trois personnes sur quatre qui ont eu une carrière longue sont exclues du départ anticipé. Ce sont, là aussi, en majorité, des femmes. Enfin, il faut des financements supplémentaires. Cela passe par une réelle politique de l'emploi et une réforme du mode de contribution au système de retraite.

J.-M. T. (CFDT) : Obtenir davantage, c'est une angoisse que seul un syndicaliste réformateur peut éprouver. **Ceux qui disent «100 % de revendications, 100 % de résultats» ne négocient pas.** Il est vrai qu'en France la culture de la négociation est loin d'être majoritaire. Elle a besoin d'être expliquée. Nous, nous considérons qu'il fallait verrouiller les points essentiels de la réforme avant le passage au Parlement. **Avec la CGC, nous avons rempli notre devoir de protection des salariés.**

La question des retraites devient un enjeu politique entre gouvernement et opposition. Le syndicalisme peut-il s'inscrire encore dans le débat sans appuyer l'un ou l'autre camp ?

J.-C. L. D. (CGT) : Que la retraite soit un enjeu politique, cela ne m'étonne ni ne m'effraie. Deux légitimités se côtoient. Les retraites font partie du travail, c'est du ressort des partenaires sociaux. Elles font partie du pacte social global, cela intéresse la représentation nationale. Ce n'est pas l'une contre l'autre. Il faut faire progresser à la fois les intérêts des salariés et ceux de la société. Il n'y a pas de subordination du syndicalisme qui est, au contraire, l'élément structurant du débat social. Notre objectif n'est pas de combattre le gouvernement, mais de se battre sur des objectifs, comme nous l'aurions fait avec un gouvernement de gauche. Il est illusoire de penser qu'un parti politique peut s'accaparer la question des retraites et le mouvement social qui l'accompagne. On peut se demander, au demeurant, si ceux qui ont

accepté de s'inscrire dans le calendrier voulu par l'UMP n'ont pas accepté une subordination à des impératifs politiques.

J.-M. T. (CFDT) : C'est la raison pour laquelle la CFDT a pris ses responsabilités au moment où la balle était dans son camp. Le calendrier, tout le monde le connaissait. Dès le 15 mai au soir, on quittait le terrain social pour celui du politique. **Aujourd'hui, les mobilisations qui s'annoncent, comme celle de dimanche, n'ont pas pour objet l'amélioration du texte mais son retrait.** C'est une logique gauche contre droite. La CFDT a négocié avec un gouvernement des mesures. Ce sont elles que nous avons jugées, pas la couleur du gouvernement. J'aurais été ravi de négocier cette réforme avec le gouvernement précédent. Nous le lui avons demandé. Malheureusement, pendant cinq ans il a laissé se détériorer les basses pensions, et nous a refusé le départ avant 60 ans de ceux qui avaient commencé à travailler très tôt. Cela coûtait trop cher, disait-il. **Je me demande comment l'opposition d'aujourd'hui peut dire qu'elle remettra en cause cette réforme, alors qu'elle n'a rien fait pour corriger la réforme Balladur.**

La CFDT et la CGT ont tenté de pratiquer le «syndicalisme rassemblé». Pourquoi s'affrontent-elles sur la question la plus importante, celle des retraites ?

J.-C. L. D. (CGT) : Nous sommes confrontés à ce que j'appelle pudiquement un accroc majeur. Nous connaissons nos divergences sur le fond du dossier et nous en avons débattu. Nous savions qu'elles poseraient un problème, un jour ou l'autre. Mais c'est la méthode qui ne passe pas : une négociation séparée, et pour finir, la mise au pied du mur des autres syndicats. Le 15 mai, à 17 heures, on nous a convoqués pour entériner une décision préparée à Maignon avec la CFDT. Le syndicalisme ne peut sortir que profondément affecté d'une telle histoire. Pour autant, cela ne peut effacer le besoin de rassemblement que ressentent les salariés.

J.-M. T. (CFDT) : Nous continuons à penser, malgré ces divergences, que l'avenir du syndicalisme passe par les relations renouvelées entre les grandes organisations syndicales. En particulier la CGT et la CFDT qui représentent les deux grandes cultures du syndicalisme français. La gestion intersyndicale du dossier des retraites a permis à la CGT et à la CFDT de mieux se comprendre, de faire un long bout de chemin ensemble, dans l'intérêt des salariés. Ce qui nous a séparés, c'est le passage de la ligne d'arrivée. La CFDT et la CGC ont négocié un compromis, la CGT s'est arrêtée avant. **Nous commençons, avec la CGT, à partager la culture de la négociation. Reste à partager celle du compromis.**

Interviews Hervé NATHAN et François WENZ-DUMAS Libération



François Chérèque dans
Le Nouvel Observateur

« À ceux qui racontent n'importe quoi »

Vous avez qualifié le projet Fillon de réforme des retraites de « compromis acceptable » alors que des centaines de milliers de personnes défilent dans la rue pour dénoncer la « régression sociale » ...

François Chérèque : Avec cette réforme, la France sera le seul pays européen à cumuler les quatre garanties suivantes. Primo : nous conservons des régimes obligatoires basés sur la seule répartition. Secundo : nous conservons le droit de partir à 60 ans avec un système de retraite à la carte. Tertio : la durée de cotisation, même si elle passait à 42 ans, serait la plus basse d'Europe. Quarto : nous permettons aux gens qui ont commencé à travailler jeune de partir avant 60 ans. Entre la France et ses voisins il n'y a donc pas photo. L'essentiel des mesures que nous avons obtenues concerne les salariés les plus modestes (cf. encadré). Leur faire croire qu'ils seront sanctionnés alors que ce sont eux qui retireront le plus de bénéfices de la réforme est une erreur politique forte. C'est aussi un mensonge.

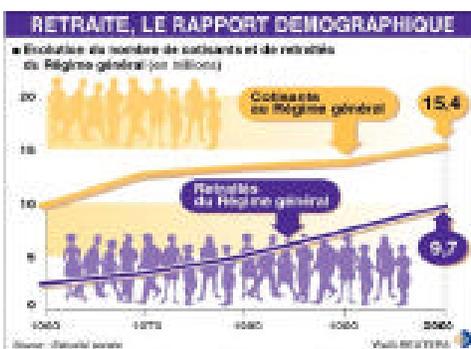
Avec l'allongement programmé de la durée de cotisation, la retraite à 60 ans semble pourtant avoir vécu ?

D'abord le passage à 41 ans, puis 42 ans d'ici 2020 n'est pas gravé dans le marbre. Le texte prévoit que cette mesure ne se fera que sous réserve des évolutions démographiques, économiques et sociales, autrement dit à la condition que le chômage baisse, en particulier celui des seniors. Par ailleurs, je réfute fermement ceux qui racontent n'importe quoi en disant que cette réforme fait disparaître la retraite à 60 ans. Jusqu'à présent un salarié du privé qui n'avait pas ses quarante ans de cotisation subissait une pénalité de 10% par année manquante sur le montant de sa pension. Cette pénalité va être diminuée de

moitié. Il sera donc plus aisé de prendre sa retraite à cet âge avec la réforme !

Que répondez-vous aux instituteurs qui expliquent qu'ils ne pourront pas travailler jusqu'à 65 ans ?

Ils ont raison. Certains métiers sont plus difficiles à assumer après 60 ans. Aux enseignants, le texte donne la possibilité de racheter une partie des années d'études pour les intégrer dans le calcul de leur pension. Il faudra aussi leur permettre d'évoluer professionnellement à la fin de leur carrière. Mais toutes ces dispositions ne doivent pas nous empêcher de réfléchir à la pénibilité, à la violence, au stress. Or ce n'est pas à coup de retraites anticipées qu'on réglera ces problèmes.



Est-ce équitable d'allonger la durée du travail pour tout le monde alors qu'un cadre vit en moyenne sept ans de plus qu'un ouvrier ?

Non et c'est pour cette raison que nous sommes très satisfaits d'avoir obtenu la retraite avant 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et qu'on rediscute des 41 ans en 2008, puis des 42 ans en 2013. Il faudra inévitablement réfléchir à des adaptations en fonction des métiers. L'obligation de négocier sur la pénibilité est inscrite dans la loi. Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord avec le Medef, nous demanderons au gouvernement de prendre ses responsabili-

tés. Mais encore une fois, nous ne nous contenterons pas de mesures sur les retraites. Il faut que le travail pénible recule.

Vous ne partagez donc pas l'avis de Marc Blondel qui considère qu'on se dirige vers « une transformation radicale de la retraite, un basculement vers le secteur libéral, c'est-à-dire vers les fonds de pension » ?

C'est se moquer des salariés et leur faire peur inutilement. Pour ce qui concerne la capitalisation, nous allons simplement donner la possibilité à tous les salariés de négocier de façon collective une épargne-retraite, quelque soient leurs revenus. Au nom de quoi priverait-on de cet avantage les salariés qui ont peu de moyens d'économiser pour leurs vieux jours, comme le font les plus favorisés avec l'assurance-vie ou les fonctionnaires avec la Pefon ? L'inégalité, c'est aujourd'hui qu'elle existe. Agiter un chiffon rouge sur ce sujet ne manque pas de morgue vis-à-vis des plus modestes !

Une nouvelle fois, votre syndicat se retrouve à soutenir un gouvernement de droite. Le cœur de la CFDT aurait-il changé de côté ?

Vous savez bien que la CFDT juge les textes en fonction de leur contenu et non de leur étiquette politique. Bien sûr, on aurait beaucoup aimé faire une belle réforme des retraites avec la Gauche... Mais on est obligé aujourd'hui de négocier avec le gouvernement que les Français ont choisi. A qui la faute ? A ceux qui n'ont pas voulu faire la réforme par peur électoraliste.

Le Parti socialiste réclame le retrait du projet Fillon ...

C'est de la démagogie pure. D'abord parce que les socialistes auraient sans doute fait à peu de choses près la même chose que

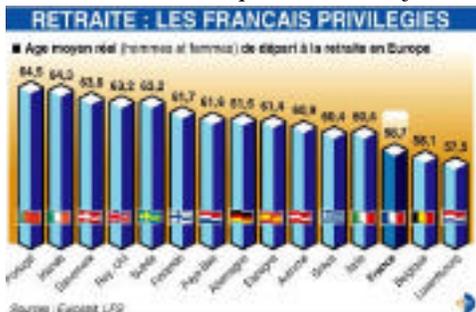
François Fillon. Il n'y a pas de logique d'ensemble radicalement différente, à moins de remettre en cause la répartition. Ensuite, nous avons la possibilité de rediscuter de cette réforme tous les cinq ans. Je prends donc bonne note des propositions du Parti socialiste pour les remettre sur la table, le jour où ils reviendront. C'est quand même curieux de voir qu'ils ont des idées avant d'être au gouvernement et après, mais qu'ils ne font pas les réformes nécessaires quand ils y sont !

Vous n'avez pas été jaloux de voir Bernard Thibault accueilli à Dijon comme un héros ?

En allant chercher le soutien du PS pour la journée du 25 mai, la CGT vient de transformer cette manifestation syndicale en manifestation politique. On sait donc maintenant que le 25 mai, ce sera la droite contre la gauche. Le match peut commencer. Nous avons toujours voulu éviter que le sujet des retraites soit un sujet de polémique politicienne, c'est loupé.

Le même Bernard Thibault a jugé que votre attitude n'avait pas été « convenable », d'autres vous accusent d'avoir fait voler en éclats l'unité syndicale ...

La rupture de l'unité syndicale ne vient pas de la CFDT. Jeudi 15 mai au matin, après l'échec des négociations nocturnes, j'ai pris mon téléphone pour relancer la discussion. C'est mon travail de syndicaliste. Je ne me résignerai jamais à l'échec d'une négociation. Certains ont choisi de désertier les discussions et préféré le blocage. C'est contraire à notre démarche réformiste. Vous savez, l'angoisse d'un syndicaliste qui négocie, c'est toujours de se dire « est-ce qu'on est allé assez loin ? » avant de donner son avis. Dans cette négociation comme dans une autre on peut toujours se poser ce type de questions. Mais évidemment quand on n'a jamais



signé un accord interprofessionnel depuis quarante ans (c'est le cas de la CGT, ndlr) on ne connaît pas ce genre de doutes.

Pourquoi avez vous signé si vite ?

Nous n'avons rien signé mais donné un avis sur un texte de fin de négociations. Il était temps de lancer la réforme car, sans engagements précis du gouvernement, on courrait le risque de voir les députés faire la loi dans leur coin, cet été, avec tous les risques que cela comporte. Ou bien de ne rien faire, ce qui mettrait en danger la retraite par répartition. J'ai donné mon avis après une décision du bureau national à l'unanimité moins une voix. Ce n'est donc pas un choix personnel.

Certains de vos syndicats crient pourtant à la trahison ...

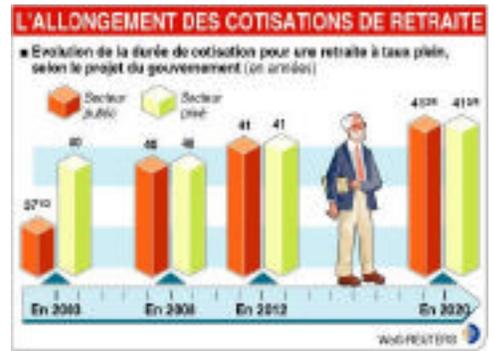
Ceux qui, au sein de la CFDT, n'étaient pas d'accord au départ avec nos orientations n'ont pas changé d'avis à l'arrivée. Ce n'est pas surprenant. Aujourd'hui, je suis surtout sensible aux soucis de nos militants qui ont toujours soutenu la démarche réformiste de la CFDT et qui se retrouvent, une fois encore, dans une situation difficile sur le terrain. Je veux leur dire qu'à chaque fois que la CFDT a fait preuve de courage, on en a toujours récolté les fruits. Je ne ménagerai ni mon temps, ni mes efforts pour discuter avec nos adhérents. Nous réussirons parce qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Les agents des régimes spéciaux font grève alors qu'ils ne sont pas concernés par la réforme. Cela vous choque-t-il ?

Oui. L'ensemble des salariés va continuer à faire un effort de solidarité pour que ces agents puis conserver leurs avantages. Il est donc normal que les Français acceptent mal de les voir tenter de bloquer la réforme.

Retraites, réduction d'effectifs, décentralisation ... Le gouvernement n'a-t-il pas trop voulu en mettre sur le dos des fonctionnaires et en particulier des enseignants ?

Une partie de la majorité semble vouloir « se faire les fonctionnaires ». C'est une démarche idéologique dangereuse pour le climat social et l'avenir de la fonction



publique. Pour ce qui concerne les enseignants, Raffarin a mis la charrue avant les bœufs. Le gouvernement a commencé par réorganiser le système avant de définir ses objectifs pour l'éducation. C'est une erreur. Sur les retraites, je pense que les garanties que nous avons obtenues permettront aux enseignants de s'y retrouver. Pour le reste, ils ont raison de se mobiliser car ils n'ont aucune visibilité sur ce que veut faire le gouvernement. Celui doit se reprendre et négocier.

Faut-il pour autant jeter des livres ou menacer d'empêcher la tenue des examens ...

L'attitude de la CFDT est claire et ferme : nous réprouvons tous les actes de violence. Quant aux menaces sur les examens, c'est plus que de l'indignation ! On ne peut pas accepter qu'un service public comme celui là sanctionne à ce point les usagers. C'est comme si dans les hôpitaux, on refusait de traiter les urgences.

La France bascule-t-elle dans un remake de 1995 ?

Si des problèmes sectoriels comme celui de l'enseignement prennent le dessus, je crains qu'on perde sur tous les tableaux. On risque de ne pas trouver les vraies solutions pour l'Education et de ne pas régler le problème des plus modestes face à la retraite. Ce serait un désastre. Nous sommes donc plus que jamais partisan de la réforme. Aujourd'hui, chacun doit prendre ses responsabilités : le choix, c'est un compromis acceptable ou le blocage et l'immobilisme.



La réforme de la retraite ne doit pas être un long tunnel sans issue

Détail des mesures

Qu'avez-vous obtenu pour le privé ?

Des améliorations sensibles !

Notre objectif était de réduire les inégalités et de prendre des mesures pour les plus modestes.

Nous avons obtenu que les pensions des plus bas salaires soient revalorisées de 3% tous les deux ans. En 2008, les smicards qui partiront avec une carrière complète toucheront donc une retraite équivalente à 88 % du Smic. Après cette date, nous entendons, bien sûr, poursuivre ce mouvement pour parvenir d'ici 2020 à un taux de remplacement proche de 100%. Le deuxième acquis, c'est la possibilité de partir avant 60 ans pour ceux qui ont commencé à travaillé jeune. Cette mesure devrait concerner quelques 300.000 personnes et non 75.000 comme le gouvernement l'entendait au début de la négociation. Ils pourront partir à la retraite dès 2004. Enfin, nous avons gagné une baisse sensible des pénalités qui frappent les carrières incomplètes. La décote du secteur privé va passer de 10 à 5%, c'est quand même spectaculaire !

Et pour le public ?

Une caisse complémentaire obligatoire sera créée pour intégrer les primes des fonctionnaires. Ce qui revient à améliorer les pensions, et ce malgré la mise en place de la décote que nous sommes parvenus à étaler sur 17 ans.

Nous avons obtenu des avancées sur les avantages familiaux, les temps partiels, sans oublier des mesures spécifiques (bonifications, rachat d'années d'études...) pour les aides-soignantes, les policiers, les gardiens de prison ou les enseignants. Enfin, nous avons obtenu pour le privé comme pour le public qu'une négociation sur le niveau des pensions se tienne tous les trois ans, ce qui permettra des coups de pouce. Nous avons aussi l'engagement que l'architecture de la réforme sera rediscutée tous les cinq ans et que nous aborderons toutes les autres paramètres de financement, y compris les cotisations ou la CSG.

Source : Le Nouvel Observateur du 22 mai 2003.